

Chargé de commercialisation des œuvres et d'objets d'art

RNCP36575 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Code(s) NSF	312v
Formacode(s)	45075
Code(s) ROME	D1201
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	01/07/2022
Date d'échéance	01/07/2024

Certificateur(s)

ECAD CONSULTANTS - IESA ART&CULTURE · SIRET : 33115405400091

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le chargé de commercialisation des œuvres et objets d'art est en charge de la commercialisation des œuvres/objets d'art de collection, anciens, modernes ou contemporain auprès de collectionneurs privés ou publics, pour le compte de magasins ou galeries d'art, de cabinets d'expertise, ou encore de sociétés volontaires. Dans le cadre de ses activités, il organise et prépare notamment les expositions et les ventes aux enchères, et communique autour des événements. Il assure la présentation scientifique, historique et commerciale des œuvres et objets d'art. Ainsi, le métier de chargé de commercialisation des œuvres et objets d'arts devient essentiel dans le développement fulgurant de ce secteur. Sa passion pour l'art et son expérience accompagneront particulièrement le renforcement de ce processus de digitalisation conjuguant innovation et tradition et de répondre à la demande du « consommateur digital ».

ACTIVITÉS VISÉES

Analyse et expertise d'une œuvre ou d'un objet d'art.

Rédaction d'un dossier d'expertise.

Rédaction d'une synthèse sur un artiste ou une thématique artistique.

Préparation d'une exposition.

Gestion d'un budget d'exposition.

Mise en œuvre des procédures permettant de protéger une œuvre ou un objet d'art.

Estimation du prix d'une œuvre ou d'un objet d'art.

Organisation et réalisation des ventes d'une œuvre ou d'un objet d'art.

Rédaction et gestion des pièces administratives et juridiques nécessaires à l'administration et à la réalisation d'une vente.

Communication autour des ventes et expositions d'œuvres ou d'objets d'art.

Fidélisation d'un réseau d'amateurs, de collectionneurs d'œuvres et d'objets d'art.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Réaliser l'analyse technique d'une œuvre et/ou d'un objet d'art, en s'appuyant sur des recherches documentaires (ouvrages historiques, archives, etc.) et sur ses composantes stylistes et techniques afin de contextualiser l'œuvre auprès de spécialistes, comité d'experts et/ou éventuels acheteurs.

Sélectionner des prestataires (experts, laboratoire, etc.) pour l'expertise d'une œuvre et/ou d'un objet d'art en tenant compte des contraintes (esthétiques, expertises techniques, temporelles, budgétaires et matérielles) et en définissant

des critères de sélection (rapport qualité/prix, délais, stabilité et réputation, etc.), afin d'authentifier et de vérifier la provenance et la qualité de l'œuvre/objet d'art.

Estimer le coût de la restauration d'une œuvre ou d'un objet d'art en s'appuyant sur le compte-rendu du/des prestataires préalablement mobilisés (laboratoire, comités d'experts, spécialistes, etc.) afin de le présenter au commanditaire pour validation.

Décrire et contextualiser l'œuvre/objet d'art en s'appuyant sur l'ensemble des éléments et informations recueillies, afin de rédiger un dossier d'expertise.

Rédiger un article ou une synthèse sur un artiste, un courant ou une thématique artistique en s'appuyant sur l'ensemble des connaissances acquises et en réalisant des recherches, afin d'accompagner les expositions/ventes.

Élaborer un plan d'exposition, en définissant la trame (thématique, chronologique, géographique, etc.) et ses subdivisions en fonction du sujet de l'exposition, de la valeur des œuvres/objets d'art et de leur intérêt pour le public visé, afin d'en assurer la cohérence.

Élaborer la scénographie d'une exposition, en définissant les emplacements, les liens, ainsi que les modes de présentation (éléments de décors, fonds, éclairages, matériels d'accrochage, etc.) des différentes œuvres et/ou objets d'art en fonction de la finalité de l'exposition (vente ou diffusion), afin de les mettre en valeur et de susciter l'attention des clients potentiels.

Définir et gérer le budget alloué à l'exposition, en anticipant et en répertoriant l'ensemble des dépenses, afin d'en garantir le respect.

Rédiger un constat d'état de l'œuvre/objet d'art, en effectuant une description détaillée de son état au moment de son examen et en y joignant des photographies, afin d'assurer l'œuvre ou objet d'art contre les risques associés à son transport et son exposition.

Définir les procédures et la logistique nécessaire à l'exposition d'œuvres et/ou objets d'arts, en explicitant – au sein d'un cahier des charges - les précautions devant être mises en œuvre dans le cadre de leur transport, leur accrochage, ainsi que de leur stockage, afin d'en garantir la préservation.

Estimer le prix d'un(e) œuvre/objet d'art, en se basant sur son expertise ainsi que sur les caractéristiques du marché (comparaison avec des œuvres similaires, cote, etc.), afin d'en fixer le montant de vente.

Définir le type de vente (directe, enchères) - cataloguée ou non – ainsi que ses modalités (endroit, lieu, dates), en fonction de l'œuvre/objet d'art, sa valeur et/ou sa qualité, et de ses potentiels acheteurs, afin d'en optimiser l'acquisition.

Présenter un(e) œuvre/objet d'art à un collectionneur ou à comité d'achat, en élaborant et utilisant les argumentaires de vente, et en négociant les prix, de manière à susciter l'intérêt jusqu'à la conclusion de la vente.

Effectuer des recherches la fortune critique d'un artiste ou du centre de production, du courant artistique, de la thématique/typologie artistique, et en analyser les évolutions, afin d'en établir la cote.

Établir les factures, contrats et certificats de vente, des œuvres et/ou objets d'art, en respectant les normes et la réglementation en vigueur, afin de sécuriser les ventes.

Établir l'ensemble des documents juridiques et réglementaires nécessaires à la vente d'une œuvre et/ou d'un objet d'art, en effectuant si nécessaire l'ensemble des démarches administratives adéquates, afin d'être en conformité avec la réglementation.

Recueillir les informations des collectionneurs et amateurs d'art, dans le respect de la réglementation relative à la protection des données, afin de constituer une base de données/un réseau et créer des listes de diffusion.

Gérer un plan média, en planifiant les différentes actions à mener, le budget, les objectifs, cibles, le calendrier, les canaux, etc., afin de rendre déployer et rendre efficaces les communications relatives aux événements.

Rédiger différents communiqués (dossier de presse, newsletters, brèves pour les sites internet, etc.) relatifs aux ventes/expositions, en adaptant la communication et les visuels aux types de supports et aux types d'événements, afin diffuser les informations servant à promouvoir les événements.

Blocs de compétences

RNCP36575BC01 — Expertiser les œuvres et rédiger les descriptifs d'œuvres

LISTE DE COMPÉTENCES

Réaliser l'analyse technique d'une œuvre et/ou d'un objet d'art, en s'appuyant sur des recherches documentaires (ouvrages historiques, archives, etc.) et sur ses composantes stylistes et techniques afin de contextualiser l'œuvre auprès de spécialistes, comité d'experts et/ou éventuels acheteurs.

Sélectionner des prestataires (experts, laboratoires, etc.) pour l'expertise d'une œuvre et/ou d'un objet d'art en tenant

compte des contraintes (esthétiques, expertises techniques, temporelles, budgétaires et matérielles) et en définissant des critères de sélection (rapport qualité/prix, délais, stabilité et réputation, etc.), afin d'authentifier et de vérifier la provenance et la qualité de l'œuvre/objet d'art.

Estimer le coût de la restauration d'une œuvre ou d'un objet d'art en s'appuyant sur le compte-rendu du/des prestataires préalablement mobilisés (laboratoire, comités d'experts, spécialistes, etc.) afin de le présenter au commanditaire pour validation.

Décrire et contextualiser l'œuvre/objet d'art en s'appuyant sur l'ensemble des éléments et informations recueillies, afin de rédiger un dossier d'expertise.

Rédiger un article ou une synthèse sur un artiste, un courant ou une thématique artistique en s'appuyant sur l'ensemble des connaissances acquises et en réalisant des recherches.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mises en situation professionnelle

Projet final

RNCP36575BC02 — Organiser les expositions et assurer la protection d'une œuvre et/ou d'un objet d'art dans le cadre de son transport, son exposition, et stockage

LISTE DE COMPÉTENCES

Élaborer un plan d'exposition, en définissant la trame (thématique, chronologique, géographique, etc.) et ses subdivisions en fonction du sujet de l'exposition, de la valeur des œuvres/objets d'art et de leur intérêt pour le public visé, afin d'en assurer la cohérence.

Élaborer la scénographie d'une exposition, en définissant les emplacements, les liens, ainsi que les modes de présentation (éléments de décors, fonds, éclairages, matériels d'accrochage, etc.) des différentes œuvres et/ou objets d'art en fonction de la finalité de l'exposition (vente ou diffusion), afin de les mettre en valeur et de susciter l'attention des clients potentiels.

Définir et gérer le budget alloué à l'exposition, en anticipant et en répertoriant l'ensemble des dépenses, afin d'en garantir le respect.

Rédiger un constat d'état de l'œuvre/objet d'art, en effectuant une description détaillée de son état au moment de son examen et en y joignant des photographies, afin d'assurer l'œuvre ou objet d'art contre les risques associés à son transport et son exposition.

Définir les procédures et la logistique nécessaire à l'exposition d'œuvres et/ou objets d'arts, en explicitant – au sein d'un cahier des charges - les précautions devant être mises en œuvre dans le cadre de leur transport, leur accrochage, ainsi que de leur stockage, afin d'en garantir la préservation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mises en situation professionnelle

Projet final

RNCP36575BC03 — Organiser, réaliser les ventes d'œuvres et/ou d'objets d'art et sécuriser et assurer leur conformité juridique

LISTE DE COMPÉTENCES

Estimer le prix d'un(e) œuvre/objet d'art, en se basant sur son expertise ainsi que sur les caractéristiques du marché (comparaison avec des œuvres similaires), afin d'en fixer le montant de vente.

Définir le type de vente (directe, enchères) - cataloguée ou non – ainsi que ses modalités (endroit, lieu, dates), en fonction de l'œuvre/objet d'art, sa valeur et/ou sa qualité, et de ses potentiels acheteurs, afin d'en optimiser l'acquisition.

Présenter un(e) œuvre/objet d'art à un collectionneur ou à comité d'achat, en élaborant les argumentaires de vente, et en négociant les prix, de manière à susciter l'intérêt jusqu'à la conclusion de la vente.

Effectuer des recherches la fortune critique d'un artiste ou du centre de production, du courant artistique, de la thématique/typologie artistique, et en analyser les évolutions, afin d'en établir la cote.

Établir les factures, contrats et certificats de vente, des œuvres et/ou objets d'art, en respectant les normes et la réglementation en vigueur, afin de sécuriser les ventes.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mises en situation professionnelle

RNCP36575BC04 — Assurer la promotion et la communication autour des ventes/expositions d'œuvres/objets d'art

LISTE DE COMPÉTENCES

Recueillir les informations des collectionneurs et amateurs d'art, dans le respect de la réglementation relative à la protection des données, afin de constituer une base de données/un réseau.

Gérer un plan média, en planifiant les différentes actions à mener, le budget, les objectifs, cibles, le calendrier, les canaux, etc., afin de rendre déployer et rendre efficaces les communications relatives aux événements.

Rédiger différents communiqués (dossier de presse, newsletters, brèves pour les sites internet, etc.) relatifs aux ventes/expositions, en adaptant la communication et les visuels au types de supports et au type d'événements, afin diffuser les informations servant à promouvoir les événements.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mises en situation professionnelle

Projet fina

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le chargé de commercialisation des œuvres et objets d'art exerce son activité dans le domaine du négoce. Réalisant les transactions d'achats et de ventes ou reventes des œuvres/objets d'art ancien, moderne et contemporain, il/elle exerce notamment dans des galeries d'arts, cabinets d'expertise, dépôts-ventes, magasins d'antiquités, brocantes, ventes solidaires, en relation avec des professionnels/particuliers, privés/publics tels que des collectionneurs, fournisseurs, restaurateurs d'œuvres d'art, mais également avec les acteurs des services liés au marché de l'art (presse spécialisée, assurances et transports, etc.).

Les structures dans lesquelles il/elle exerce sont le plus souvent des structures employant de 1 à 10 salariés. Il arrive parfois que le chargé de commercialisation des œuvres et objets d'art exerce dans des entreprises plus importantes telles que certaines galeries internationales ou grandes maisons de ventes.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le poste de Chargé de commercialisation des œuvres et objets d'arts est un poste générique pouvant recouvrir diverses appellations selon les lieux où il exerce ses fonctions, notamment :

Chargé d'exposition

Assistant / Vendeur chargé de clientèle en galerie ou magasin d'antiquité

Assistant collaborateur d'expert

Assistant / Clerc de commissaire-priseur

Collaborateur de société de ventes volontaires

Chargé de clientèle de foire ou de salon d'art

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Certaines réglementations, par leur impact sur l'activité, sont à prendre en considération dans le cadre de l'exercice du métier de Chargé(e) de commercialisation des œuvres et objets d'art, notamment :

Les articles 321-7 et R321-1 à R321-8 du Code Pénal, relatifs à la vente ou l'échange des objets mobiliers usagers ou acquis de personnes, autres que celles qui les fabriquent ou en font le commerce,

Le Décret n°81-255 du 3 mars 1981 sur la répression des fraudes en matière de transactions d'œuvres d'art et d'objets de collection,

Le Décret n°2020-1718 du 28 décembre 2020 modifiant le régime de circulation des biens culturels,

Les articles L111-1 et L111-2 du Code du patrimoine, relatifs à l'exportation des biens culturels,

Le Règlement (CE) 116/2009 du Conseil du 18 décembre 2008 concernant l'exportation de biens culturels. La Convention de Washington (CITES) relative aux flux de biens intégrant des éléments issus d'espèces de la faune ou de la flore protégées par la convention de Washington telles que l'ivoire, les écailles de tortues, le bois précieux, etc.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Faible (2/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 2 sur 5.
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Conditions de travail contraignantes, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 777 €
Familles professionnelles (FAP)	R1X62 — Vendeurs en habillement et accessoires, articles de luxe, de sport, de loisirs et culturels · tension 2/5 (Faible) R4X92 — Cadres du management des magasins · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	29 951
Jugés difficiles à recruter	28 %
Emplois saisonniers	45 %
Familles professionnelles (FAP)	R1X62 — Vendeurs en habillement et accessoires, articles de luxe, de sport, de loisirs et culturels R4X92 — Cadres du management des magasins

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Les prérequis détaillés ci-dessous correspondent aux prérequis de passage de la certification selon les différentes modalités d'accès (hors VAE).

Ils ne présument en rien des prérequis d'accès à la formation préparant au passage du titre. En effet, ces derniers sont stipulés dans le règlement intérieur de l'établissement (OF) et ils peuvent être plus contraignants que ceux du titre.

Les critères ci-après déterminent les conditions de présentation des candidats au jury de délivrance de la certification :

En formation initiale (étudiants) avec effet cumulatif :

- Être titulaire d'une certification de niveau 4, d'un bac, ou d'un diplôme équivalent (diplôme étranger) (dans le cas d'une formation en 3 ans ou en 2 ans), d'un niveau 5 ou d'un bac+2 (formation en 1 an).
- Et avoir effectué un cursus de formation préparant au passage et à l'obtention de la certification visée chez le certificateur ou un partenaire conventionné.

En apprentissage ou contrat de professionnalisation :

Cursus en 3 ans* :

- Être titulaire d'une certification de niveau 4, d'un bac, ou d'un diplôme équivalent (diplôme étranger)
- Et avoir effectué un cursus de formation en alternance de 36 mois (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) préparant au passage et à l'obtention de la certification chez le certificateur ou un partenaire conventionné.

Cursus en 2 ans :

- Être titulaire d'une certification de niveau 4, d'un bac, ou d'un diplôme équivalent (diplôme étranger), ou et avoir validé 60 crédits ECTS ;
- Et avoir effectué un cursus de formation en alternance de 24 mois (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) préparant au passage et à l'obtention de la certification visée chez le certificateur ou un partenaire conventionné ;

Cursus en 1 an :

- Être titulaire d'une certification de niveau 5, d'un bac+2, ou d'un diplôme équivalent (diplôme étranger), ou avoir validé 120 crédits ECTS,
- Et avoir effectué un cursus de formation en alternance de 12 mois (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) préparant au passage et à l'obtention de la certification visée chez le certificateur ou un partenaire conventionné ;

En formation professionnelle :

Avoir effectué un cursus de formation préparant au passage et à l'obtention de la certification visée chez le certificateur ou un partenaire conventionné.

Et :

- Être titulaire d'une certification de niveau 5, d'un bac+2, ou d'un diplôme équivalent (diplôme étranger), ou avoir validé 120 crédits ECTS, et justifier d'une expérience professionnelle dans le secteur visé de minimum de 24 mois,

Ou :

- Être titulaire d'un titre ou diplôme de niveau 4, d'un baccalauréat, et justifier d'une expérience professionnelle dans le secteur visé de minimum de 36 mois,

Dérogations spécifiques :

Si le candidat ne dispose pas de l'expérience professionnelle ou du diplôme requis, le candidat devra présenter un dossier démontrant sa capacité à valider la certification professionnelle (VAP, attestation employeur ou autres preuves d'une expérience professionnelle, personnelle ou associative permettant l'acquisition de compétences connexes...).

Ce dispositif de valorisation des acquis se rapprocherait d'une VAE Mixte.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

En formation initiale (étudiants) avec effet cumulatif :

- Être titulaire d'une certification de niveau 4, d'un bac, ou d'un diplôme équivalent (diplôme étranger) (dans le cas d'une formation en 3 ans ou en 2 ans), d'un niveau 5 ou d'un bac+2 (formation en 1 an).
- Et avoir effectué un cursus de formation préparant au passage et à l'obtention de la certification visée chez le certificateur ou un partenaire conventionné.

En apprentissage ou contrat de professionnalisation :

Cursus en 3 ans* :

- Être titulaire d'une certification de niveau 4, d'un bac, ou d'un diplôme équivalent (diplôme étranger)
- Et avoir effectué un cursus de formation en alternance de 36 mois (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) préparant au passage et à l'obtention de la certification chez le certificateur ou un partenaire conventionné.

Cursus en 2 ans :

- Être titulaire d'une certification de niveau 4, d'un bac, ou d'un diplôme équivalent (diplôme étranger), ou et avoir validé 60 crédits ECTS ;
- Et avoir effectué un cursus de formation en alternance de 24 mois (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) préparant au passage et à l'obtention de la certification visée chez le certificateur ou un partenaire conventionné ;

Cursus en 1 an :

- Être titulaire d'une certification de niveau 5, d'un bac+2, ou d'un diplôme équivalent (diplôme étranger), ou avoir validé 120 crédits ECTS,
- Et avoir effectué un cursus de formation en alternance de 12 mois (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) préparant au passage et à l'obtention de la certification visée chez le certificateur ou un partenaire conventionné ;

En formation professionnelle :

Avoir effectué un cursus de formation préparant au passage et à l'obtention de la certification visée chez le certificateur ou un partenaire conventionné.

Et :

- Être titulaire d'une certification de niveau 5, d'un bac+2, ou d'un diplôme équivalent (diplôme étranger), ou avoir validé 120 crédits ECTS, et justifier d'une expérience professionnelle dans le secteur visé de minimum de 24 mois,

Ou :

- Être titulaire d'un titre ou diplôme de niveau 4, d'un baccalauréat, et justifier d'une expérience professionnelle dans le secteur visé de minimum de 36 mois,

Dérogations spécifiques :

Si le candidat ne dispose pas de l'expérience professionnelle ou du diplôme requis, le candidat devra présenter un dossier démontrant sa capacité à valider la certification professionnelle (VAP, attestation employeur ou autres preuves d'une expérience professionnelle, personnelle ou associative permettant l'acquisition de compétences connexes...).

Ce dispositif de valorisation des acquis se rapprocherait d'une VAE Mixte.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

- Le/la directeur(trice) de l'école ou son représentant

- Un(e) responsable pédagogique ou un(e) enseignant(e) formateur(trice)
- Deux professionnels externes exerçant dans le métier visé

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	6 650 €
Selon la branche	5 400 € – 7 542 €
Prise en charge	Branches concernées
6 650 €	Valeur par défaut · 209 branches
7 542 €	CPNEFP Commerce à distance
6 898 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
6 600 €	CPNE Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques et des offices de commissaires-priseurs judiciaires
5 400 €	CPNE de l'ingénierie, des services informatiques et du conseil

Base légale

Date de décision	01/07/2022
Durée de l'enregistrement	2 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	01/07/2024

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2020	39	0	87 %	—
2019	20	0	100 %	25 %
2018	44	0	90 %	67 %
2017	41	0	75 %	45 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP31167

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP39220

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP31167

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.iesa.fr/formation/bachelor-expertise-commerce-art>

Fiche officielle (France Compétences)

